

RAPPORT N° 05/7-41
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS

ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

La Commune a engagé une opération d'aménagement sur le secteur du Bas de la Rivière Saint-Denis afin de protéger des inondations les habitations du secteur et de permettre, à terme, la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de Saint-Denis.

Après l'exécution des études préliminaires par le bureau d'études BCEOM et validation d'un scénario (pour des aménagements dont le coût est estimé à 12 000 000,00 € HT), la Commune se propose de passer en phase opérationnelle par l'exécution d'une mission de maîtrise d'oeuvre qui comprend l'ensemble des études préalables à la consultation des entreprises, la mise en oeuvre des procédures réglementaires (études d'impact, enquête « BOUCHARDEAU », etc...) et le suivi d'exécution des travaux.

Une consultation a donc été engagée à la date du 12 mai 2005 sous la forme de l'appel d'offres restreint, en application des Articles 60 à 64, 72 et 74 II du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre dont le coût a été estimé à 900 000,00 € HT (7,5 % du montant prévisionnel des travaux).

Après consultation des candidats retenus (au nombre de six) et analyse des cinq offres enregistrées, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie sous forme de Jury le 26 octobre 2005 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivant le classement ci-après :

1° Groupement SAFEGE - ZONE UP	491 850,00 € HT,
2° Groupement INGEROP IPSEAU - INCOM	494 400,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal, sous les Chapitre 20 et Article 2031, pour cette mission de maîtrise d'oeuvre financée à hauteur de 70 % au titre du PPER (Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines).

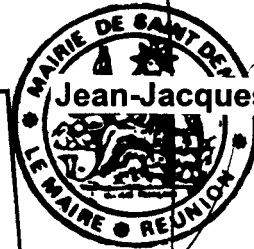
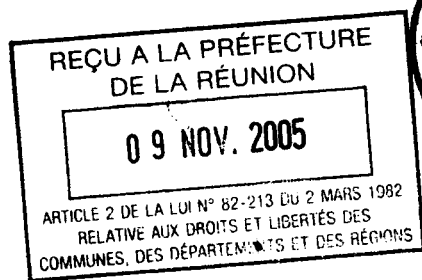
RAPPORT N° 05/7-41

Je vous demande, en conséquence :

- de prendre acte de l'engagement de la procédure d'appel d'offres restreint ;
- de m'autoriser à signer le marché avec le groupement de bureaux d'études retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint**



Jean-Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/7-41
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005

OBJET

AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS

ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

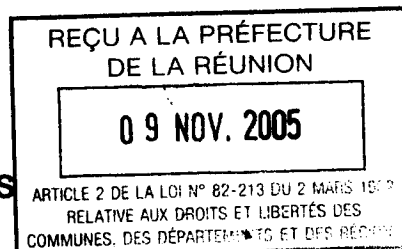
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 octobre 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 20 et Article 2031 ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-41 du Député-Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



ARTICLE 1

Approuve la procédure (appel d'offres restreint, suivant les Articles 60 à 64, 72 et 74 II du Code des Marchés Publics) et prend acte du lancement de la consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Rivière Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer le marché avec le groupement de bureaux d'études retenu par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : SAFEGE - ZONE UP pour un montant HT de 491 850,00 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Premier Adjoint



Jules MOREL

40.07.18



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la Rivière Saint-Denis.

Date de la réunion de la Commission : **26 octobre 2005**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	κ	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		κ
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		κ
	SYNTER			κ
	SYNTER			κ
D. TESSIER	Ordre Architectes	"	κ	
	Ordre Architectes			κ
D. BONNET	Pers. compétente		κ	
D. DUMAS	Pers. compétente		κ	κ

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		κ	
M. BILANO	Receveur Municipal		κ	

I. RAPPEL

L'ouverture des offres a eu lieu le 07 septembre 2005.

A cette date les plis des 06 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : SPI-INFRA ; SOGREAH (lettre d'excuse); INGEROP/IPSEAU/INCOM ; BRL ; BCEOM/PAYSAG'YLANG et SAFEGE.

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après enregistrement des offres, la commission-jury a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) pertinence des méthodes pour l'exécution de la mission (45 %) ;
- 2) le prix des prestations (35 %) ;
- 3) les délais d'exécution (20 %).

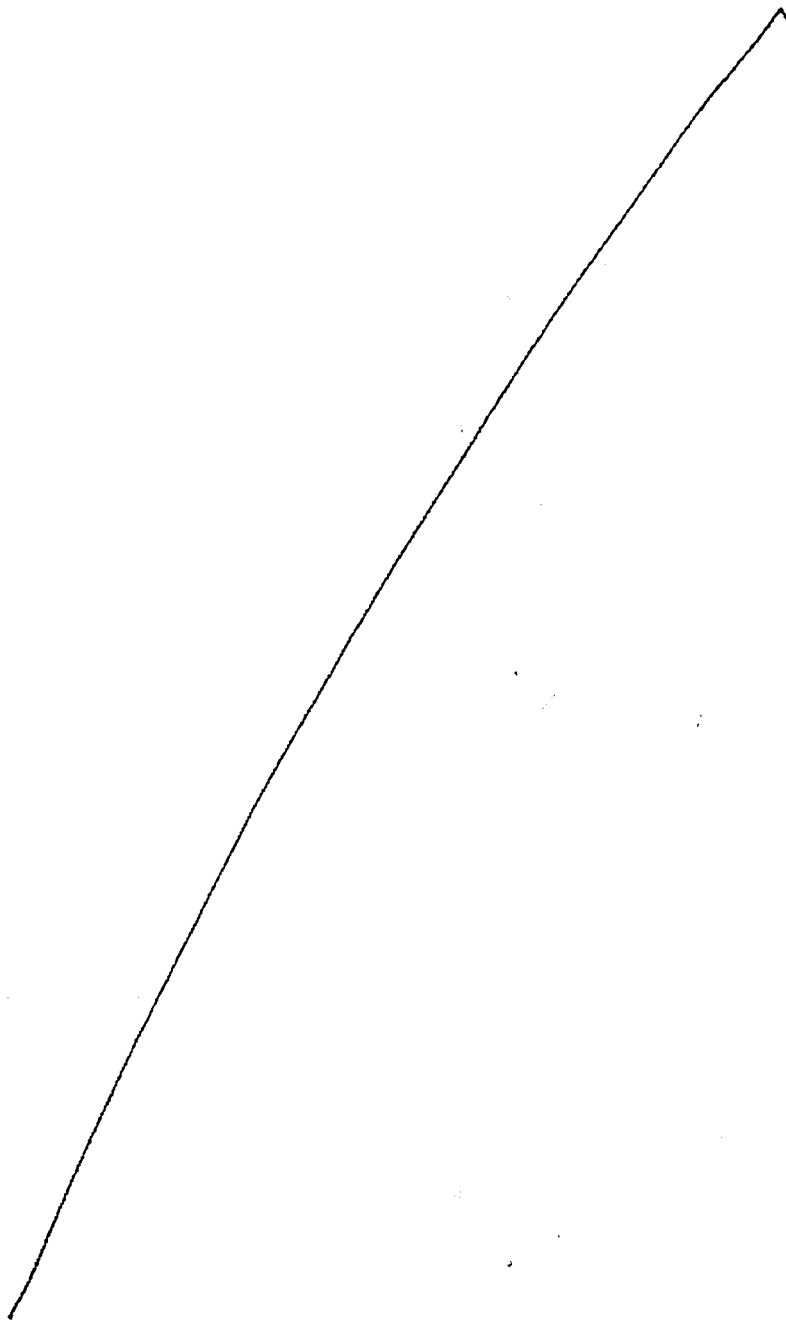
III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission-jury décide :

de retenir les offres économiquement les plus avantageuses
sur la base du classement suivant :

1) SAFEGE / ZONE UP (ayant obtenu la meilleure
note sur la base des critères pondérés - cf rapport
d'analyse) ;

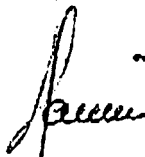
2) INFERNO / ISEAU / INCOTI.





SAINT-DENIS, LE 26/10/05
LE PRESIDENT


T. FOURNEL


LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE


 N. FESTIER

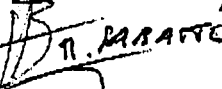

 N. PAYET

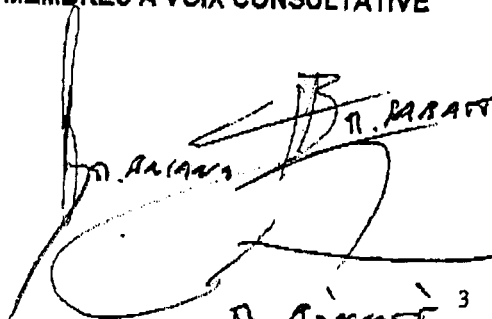

 N. LAUER


 N. POUNY


 N. DUNA

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE


 N. BARATTE


 N. BINNET³